

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Master en Architecture d'intérieur
<b>Titre du module</b>	<b>Séminaire EVE</b>
<b>Type de module</b>	Module en collaboration avec le Joint Master Architecture– Module obligatoire *
<b>Code</b>	MOJMA-EVE
<b>Type de formation</b>	Master
<b>Crédits ECTS</b>	2 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 2
<b>Lieu</b>	HEAD-Genève / HEPIA-Genève/ HEIA-Fribourg / BFH-Berne
<b>Prérequis</b>	Aucun prérequis
<b>Langues principales</b>	Français, anglais, allemand, en fonction du site organisateur
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Approfondir ses connaissances en architecture et dans les disciplines périphériques de l'architecture, par l'intermédiaire d'une activité hors école. Élargir ses compétences : outils, méthodes, stratégies, diversités des pratiques et des applications. Constituer un ensemble de références théoriques transdisciplinaires et multiculturelles.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Conception et construction en groupe d'un espace festif dans un site public. Activité théorique et pratique hors école durant cinq jours consécutifs.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Travail individuel et en groupe. La qualité des documents rendus est spécifique à l'enseignement proposé dans le cadre du module. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalités de remédiation</b>	Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5 ou Fx). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
<b>Enseignants</b>	Selon programme JMA
<b>Nom du responsable du module</b>	Robin Schori, responsable de la filière JMA
<b>Descriptif validé le</b>	02.09.2021
<b>Par</b>	Javier Fernandez Contreras, responsable du Master Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014